

**OVERVIEW OF CONVENTIONS AND OTHER INSTRUMENTS  
DRAWN UP UNDER THE AUSPICES OF UNCITRAL, UNIDROIT AND  
THE HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW**

*document drawn up by the Permanent Bureau*

\* \* \*

**APERÇU DES CONVENTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS ÉTABLIS  
SOUS LES AUSPICES DE LA CNUDCI, D'UNIDROIT ET DE  
LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**

*document établi par le Bureau Permanent*

*Information Document No 2 of February 2016 for the attention  
of the Council of March 2016 on General Affairs and Policy of the Conference*

*Document d'information No 2 de février 2016 à l'attention  
du Conseil de mars 2016 sur les affaires générales et la politique de la Conférence*

**APERÇU DES CONVENTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS ÉTABLIS  
SOUS LES AUSPICES DE LA CNUDCI, D'UNIDROIT ET DE  
LA CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ<sup>1</sup>**

**I. DROIT COMMERCIAL ET DROIT FINANCIER**

**A. Domaine bancaire – Crédit – Finance – Insolvabilité**

*Conventions*

1. Convention des Nations Unies sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux, adoptée le 9 décembre 1988<sup>2</sup>.
2. Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit *stand-by*, adoptée le 11 décembre 1995.
3. Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international, adoptée le 12 décembre 2001.
4. Convention d'UNIDROIT sur l'affacturage international, Ottawa (28 mai 1988).
5. Convention d'UNIDROIT sur le crédit-bail international, Ottawa (28 mai 1988).
6. Convention d'UNIDROIT relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, Le Cap (16 novembre 2001) (la Convention du Cap), et
  - Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement, Le Cap (16 novembre 2011) ;
  - Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire, Luxembourg (23 février 2007) ;
  - Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux, Berlin (9 mars 2012) ;
  - Futur Protocole à la Convention du Cap portant sur les matériels d'équipement agricoles, miniers et de construction.

*Autres*

7. Loi type d'UNIDROIT sur la location et la location-financement, adoptée le 13 novembre 2008.
8. Guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds, finalisé en 1987.
9. Loi type de la CNUDCI sur les virements internationaux, adoptée le 15 mai 1992.
10. Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, adoptée le 30 mai 1997.
11. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité, adopté le 25 juin 2004.
12. Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties, adopté le 14 décembre 2007.
13. Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties : supplément sur les sûretés réelles mobilières grevant des propriétés intellectuelles, adopté le 29 juin 2010.
14. Guide pratique de la CNUDCI sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale, adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2009.
15. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité – Troisième partie – Traitement des groupes d'entreprises en cas d'insolvabilité, adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

<sup>1</sup> Aperçu préparé par le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé en consultation avec les secrétariats de la CNUDCI et d'UNIDROIT, constituant une mise à jour du Doc. trav. No 3 distribué lors du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. Toute erreur ou omission serait à attribuer au Bureau Permanent.

<sup>2</sup> Les conventions élaborées par la CNUDCI sont adoptées en général par l'Assemblée générale (à l'exception de la CVIM et des Règles de Hambourg qui ont été adoptées dans le cadre d'une conférence diplomatique) et les lois types, les guides ou les autres textes sont adoptés par la Commission (sauf indication contraire, comme par exemple le Guide juridique de la CNUDCI sur les transferts électroniques de fonds qui a été élaboré par le Secrétariat).

16. Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale : le point de vue du juge, adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
17. Publication conjointe « Textes de la CNUDCI, de la Conférence de La Haye et d'UNIDROIT sur les sûretés – Comparaison et analyse des principaux éléments des instruments internationaux relatifs aux opérations garanties », mai 2012.
18. Guide de la CNUDCI sur la mise en place d'un registre des sûretés réelles mobilières, adopté le 16 juillet 2013.
19. Guide pour l'incorporation et l'interprétation de la Loi type de la CNUDCI sur l'insolvabilité internationale, adopté le 18 juillet 2013.
20. Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité – Quatrième partie : obligations des administrateurs d'entreprises dans la période précédant l'insolvabilité, adopté le 18 juillet 2013.

## **B. Marchés financiers et titres**

### *Conventions*

1. Convention de La Haye du 5 juillet 2006 sur la loi applicable à certains droits sur des titres détenus auprès d'un intermédiaire.
2. Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (« Convention de Genève sur les titres »), Genève (9 octobre 2009).

### *Autres*

3. Principes d'UNIDROIT concernant l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation, 2013.
4. Travaux d'UNIDROIT concernant la préparation d'un Guide législatif sur les principes et règles susceptibles d'accroître les transactions sur les marchés financiers émergents.

## **C. Passation de marchés et développement des infrastructures**

1. Guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles, adopté le 14 août 1987.
2. Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens et de travaux et Guide pour l'incorporation dans le droit interne, adoptée le 16 juillet 1993.
3. Loi type de la CNUDCI sur la passation de marchés de biens, de travaux et de services et Guide pour l'incorporation dans le droit interne, adoptée le 15 juin 1994.
4. Guide législatif de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, adopté le 29 juin 2000.
5. Dispositions législatives types de la CNUDCI sur les projets d'infrastructure à financement privé, adoptées le 7 juillet 2003.
6. Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés, adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
7. Guide pour l'incorporation dans le droit interne de la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés, adopté le 28 juin 2012.
8. Orientations sur les règlements en matière de passation des marchés à promulguer conformément à l'article 4 de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, adoptées le 19 juillet 2013.
9. Glossaire des termes liés à la passation des marchés utilisés dans la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, adopté le 19 juillet 2013.

## **D. Droit des contrats**

### **Droit commun des contrats**

#### *Conventions*

1. Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, adoptée le 23 novembre 2005.

#### *Autres*

2. Principes de La Haye sur le choix de la loi applicable aux contrats commerciaux internationaux, adoptés le 19 mars 2015.
3. Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (3<sup>e</sup> éd., 2010) ; base pour l'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats.
4. Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international par les parties, 2013.
5. Amendements et adjonctions aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international concernant les contrats à long terme (adoption prévue en mai 2016).
6. Règles uniformes de la CNUDCI relatives aux clauses contractuelles stipulant qu'une somme convenue est due en cas de défaut d'exécution, adoptées en 1983.
7. Recommandation de la CNUDCI concernant la valeur juridique des enregistrements informatiques, adoptée en 1985.
8. Loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique et Guide pour son incorporation (1996), avec article 5 *bis* tel qu'ajouté en 1998.
9. Loi type de la CNUDCI sur les signatures électroniques et Guide pour son incorporation, adoptée le 5 juillet 2001.
10. CNUDCI – Promouvoir la confiance dans le commerce électronique : questions juridiques relatives à l'utilisation internationale des méthodes d'authentification et de signature électroniques, texte achevé en 2007.

### **Contrats spéciaux**

#### **A. Vente et opérations d'échanges compensés**

#### *Conventions*

1. Convention de La Haye du 15 juin 1955 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels.
2. Convention de La Haye du 22 décembre 1986 sur la loi applicable aux contrats de vente internationale de marchandises.
3. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, adoptée le 11 avril 1980.
4. Convention des Nations Unies sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (telle qu'amendée par le Protocole de 1980), adoptée le 12 juin 1974.
5. Convention d'UNIDROIT portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI), adoptée à La Haye le 1<sup>er</sup> juillet 1964.
6. Convention d'UNIDROIT portant loi uniforme sur la formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (LUFC), adoptée à la Haye le 1<sup>er</sup> juillet 1964.

*Autres*

7. Déclaration relative au domaine de la Convention de La Haye du 15 juin 1955 sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels aux termes de laquelle cette Convention « ne met pas obstacle à l'application par les États parties de règles particulières sur la loi applicable aux ventes aux consommateurs », adoptée le 25 octobre 1980.
8. Articles de La Haye du 25 octobre 1980 sur la loi applicable à certaines ventes aux consommateurs.
9. Guide juridique de la CNUDCI pour les opérations d'échanges compensés, adopté le 12 mai 1992.

**B. Intermédiaires**

1. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux contrats d'intermédiaires et à la représentation.
2. Convention internationale d'UNIDROIT relative au contrat de voyage (CCV), Bruxelles (23 avril 1970).
3. Convention d'UNIDROIT sur la représentation en matière de vente internationale de marchandises, Genève (17 février 1983).

**C. Franchise**

1. Guide d'UNIDROIT de 1998 sur les Accords internationaux de franchise principale (2<sup>e</sup> éd., 2007).
2. Loi type d'UNIDROIT sur la divulgation des informations en matière de franchise, adoptée le 25 septembre 2002.

**D. Transport de marchandises***Conventions*

1. Convention des Nations Unies / CEE du 19 mai 1956 relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR), telle qu'amendée par les Protocoles de 1978 et de 2008 (préparation par UNIDROIT).
2. Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (les « Règles de Hambourg »), adoptée le 31 mars 1978.
3. Convention des Nations Unies sur la responsabilité des exploitants de terminaux de transport dans le commerce international, adoptée le 19 avril 1991.
4. Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer (les « Règles de Rotterdam »), adoptée le 11 décembre 2008.

*Autres*

5. Disposition de la CNUDCI relative à l'unité de compte et dispositions relatives à l'ajustement de la limite de responsabilité dans les conventions sur les transports internationaux et sur la responsabilité, adoptée le 28 juillet 1982.

**E. Responsabilité civile***Conventions*

1. Convention de La Haye du 4 mai 1971 sur la loi applicable en matière d'accidents de la circulation routière.

2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la loi applicable à la responsabilité du fait des produits.

#### **F. Droit des trusts**

Convention de La Haye du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance.

## **II. ENTRAIDE ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE, ACCES À LA JUSTICE, ET RESOLUTION DES CONFLITS EN MATIÈRES CIVILE ET COMMERCIALE**

### **G. Entraide administrative et judiciaire et accès à la justice**

#### *Conventions*

1. Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, y compris les travaux en cours sur programme pilote d'Apostille électronique (e-APP, qui promeut l'utilisation d'e-Apostilles et des e-Registres en ligne d'Apostilles).
2. Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale.
3. Convention de La Haye du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale.
4. Convention de La Haye du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice.

#### *Autres*

5. Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Notification de La Haye (4<sup>e</sup> édition, janvier 2016).
6. Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Preuves (3<sup>e</sup> édition, janvier 2016).
7. L'ABC de l'Apostille (2010).
8. Comment devenir Partie à la Convention Apostille et comment la mettre en œuvre – Guide succinct à l'intention des pays intéressés à devenir partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers (avril 2011).
9. Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention Apostille (avril 2013).

### **H. Contentieux international**

#### *Conventions*

1. Convention de La Haye du premier février 1971 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale, y compris le Protocole additionnel à la Convention.
2. Convention de La Haye du 30 juin 2005 sur les accords d'élection de for.
3. Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, Rome (24 juin 1995).

#### *Autres*

4. Principes ALI – UNIDROIT de procédure civile transnationale, adoptés en 2004.
5. Dispositions législatives modèles UNESCO – UNIDROIT définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts (2011).

6. Projet conjoint ELI – UNIDROIT en vue de formuler des règles régionales en matière de procédure civile transnationale.
7. Travaux actuellement menés par la Conférence de La Haye sur la reconnaissance et l'exécution des jugements en matière civile ou commerciale (le « projet Jugements »).

## **I. Arbitrage**

### *Conventions*

1. Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (la « Convention de New York »), adoptée le 10 juin 1958.
2. Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, adoptée le 10 décembre 2014.

### *Autres*

3. Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, adopté le 28 avril 1976, et révisé en 2010, comprenant un nouvel article premier, paragraphe 4, tel qu'adopté en 2013.
4. Règlement de conciliation de la CNUDCI, adopté le 23 juillet 1980.
5. Recommandations de la CNUDCI visant à aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le règlement d'arbitrage de la CNUDCI, adoptées en 1982.
6. Aide-mémoire de la CNUDCI sur l'organisation des procédures arbitrales, finalisé en 1996.
7. Loi type de la CNUDCI sur la conciliation commerciale internationale et Guide pour son incorporation dans le droit interne et son utilisation, adoptée le 24 juin 2002.
8. Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international, 1985, avec les amendements tels qu'adoptés le 7 juillet 2006.
9. Recommandation de la CNUDCI relative à l'interprétation de l'article II (2) et de l'article VII (1) de la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958), adoptée le 7 juillet 2006.
10. Recommandations visant à aider les institutions d'arbitrage et autres organismes intéressés en cas d'arbitrages régis par le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI révisé en 2010, adoptées le 2 juillet 2012.
11. Règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (date d'entrée en vigueur : premier avril 2014).

## **III. PROTECTION INTERNATIONALE DES ENFANTS ET DES ADULTES VULNERABLES, RECOUVREMENT DES ALIMENTS DESTINÉS À LA FAMILLE**

### **J. Protection internationale des enfants**

#### *Conventions*

1. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.
2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires.
3. Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.
4. Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.
5. Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants.
6. Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des

aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.

7. Protocole de La Haye du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires.

#### *Autres*

8. Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, en quatre parties : I Pratique des Autorités centrales (2003) ; II Mise en œuvre (2003) ; III Mesures préventives (2005) ; et IV Exécution (2010) [ainsi qu'une série de documents d'ordre pratique.]
9. Contacts transfrontières relatifs aux enfants, Principes généraux et Guide de bonnes pratiques sous les Conventions de La Haye Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996, publié en 2008.
10. La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale, Guide de bonnes pratiques, Guide No 1 (2008).
11. Guide de bonnes pratiques sur la médiation.
12. L'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption : principes généraux et Guide de bonnes pratiques en vertu de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*.
13. Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures.
14. Principes généraux relatifs aux communications judiciaires dans les matières du droit de la famille.
15. Manuel pratique pour les responsables de dossiers concernant la Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille.
16. Manuel pratique pour les autorités compétentes : la Convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement des aliments, le Protocole de La Haye de 2007 sur la loi applicable (obligations alimentaires) et le Règlement de l'Union européenne de 2009 en matière d'obligations alimentaires.
17. Liste récapitulative de mise en œuvre – Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille (2009).
18. Travaux actuellement menés par la Conférence de La Haye au sujet des questions de droit international privé concernant le statut des enfants, notamment celles résultant des accords de maternité de substitution à caractère international.
19. Guide de bonnes pratiques sur l'Article 13(1)(b) de la Convention de La Haye de 1980 sur l'enlèvement d'enfants (en cours).
20. Travaux actuellement menés par la Conférence de La Haye concernant la reconnaissance et l'exécution transfrontières des accords en matière familiale impliquant des enfants.

#### **K. Protection internationale des adultes vulnérables**

Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes.

#### **L. Relations internationales familiales et patrimoniales**

##### *Conventions*

1. Convention de La Haye du premier juin 1970 sur la reconnaissance des divorces et des séparations de corps.
2. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la célébration et la reconnaissance de la



validité des mariages.

3. Convention de La Haye du 14 mars 1978 sur la loi applicable aux régimes matrimoniaux.  
Voir aussi *supra* J.

*Autres*

4. Travaux de la Conférence de La Haye en cours sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des jugements en ce qui concerne la cohabitation hors mariage, y compris les partenariats enregistrés (pour le dernier rapport voir Doc. pré-l. No 5 de mars 2015).
5. Étude de faisabilité de la Conférence de La Haye sur la médiation transfrontière en matière familiale et poursuite des travaux en la matière, y compris en relation avec la reconnaissance transfrontière et l'exécution d'accords dans les contentieux familiaux internationaux.

## **M. Succession internationale**

*Conventions*

1. Convention de La Haye du 5 octobre 1961 sur les conflits de lois en matière de forme des dispositions testamentaires.
2. Convention de La Haye du 2 octobre 1973 sur l'administration internationale des successions.
3. Convention de La Haye du premier juillet 1985 relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance (voir *supra* F).
4. Convention de La Haye du premier août 1989 sur la loi applicable aux successions à cause de mort.
5. Convention d'UNIDROIT portant loi uniforme sur la forme d'un testament international, Washington, D.C. (26 octobre 1973).

## **IV. Droit privé et développement de l'agriculture**

1. Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA (mai 2015).